

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIA

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/C-BHA/SG/CIPM/2026 DU 03/08/2026
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) AUX ECOLES
PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE
DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA ; REGION DE
L'EXTREME-NORD

IMPUTATION 60 15 181 1 33000001 0912464201

1. Objet de la consultation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEDUB de l'exercice 2026, le Maire, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de BOURHA (Maître d'ouvrage), un avis de consultation pour la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) aux écoles primaires publiques de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base dans la commune de BOURHA, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

2. Délais et lieu de livraison

Le délai maximum prévu pour la livraison des fournitures objet de la présente demande de cotation est de (15) jours. La livraison se fera à la Commune de BOURHA,

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de Douze Millions Treize Mille (12 013 000) Francs CFA

4. Participation

La participation à la présente demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant de la compétence en la matière.

5. Financement ancienne

La prestation objet de la présente demande de cotation est financée par le Budget d'investissement Public du MINEDUB, exercice 2026,

IMPUTATION 60 15 181 1 33000001 0912464201

6. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en deux (02) volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- Volume 1 : Dossier Administratif (enveloppe A) ;
- Volume 2 : Dossier financier (enveloppe B).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance originale de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Vingt mille (20 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de Bourha.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de Deux Cent Quarante Mille (240 000) FCFA assortie du récépissé de la CDEC

Cette caution sera établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°8 de la présente Demande de Cotation.

Elle entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30^{ème}) jour inclus après le délai de validité des offres.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la commune de Bourha, au plus tard le **26/08/2026 à 10 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

DOSSIER DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/C-BHA/SG/CIPM/AG/2026 DU 03/08/2026 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA ; REGION DE L'ETREME-NORD
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps, et aura lieu le **26/08/2026 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des marchés auprès de la commune de BOURHA. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

11. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en deux (02) étapes :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

2^{ème} étape : Vérification des offres financières des prestataires dont les offres ont été reconnues administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

11.1- Critères éliminatoires (délais de production sous 48 heures excepté la caution)

11.1.1- Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Fausse déclaration,
- d) Documents falsifiés ou scannés ;
- e) caution de soumission

11.1.3- Offre financière

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

12 - Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

13 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Commune de BOURHA.

BOURHA, le 03 AOUT 2026

Le Maire de la Commune de Bourha.
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- MINMAP)
- PREFET MAYO-TSANAGA (ATCR)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/CIPM/BHA pour publication)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMINEPAT (pour suivi)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour Information et mémoire)

